

Variétés.

LOI PORTANT ÉTABLISSEMENT D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A PARIS, POUR L'ENSEIGNEMENT DE CET ART.

On parle beaucoup à Lyon depuis quelques temps d'un conservatoire, et pour bien des gens un pareil établissement n'est pas autre chose qu'une salle de concert, comme celle que Lyon possédait au commencement du XVIII^e siècle (1). Nous croyons donc devoir, pour réformer leurs idées à ce sujet, consigner ici le texte de loi qui changea l'institut national de Paris en conservatoire. On verra quel enseignement embrasse une institution de cette nature, comment la comprenait la Convention, et quels frais entraîne cet harmonieux ensemble d'instruments et de voix !

Du 16 thermidor.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités d'instruction publique et des finances, décrète :

ART. I^{er}. Le conservatoire de musique, créé sous le nom d'*institut national* par le décret du 18 brumaire, au deuxième

(1) En 1713, grâce au zèle de quelques amateurs de musique, sous le nom d'*Académie des Beaux Arts*, une société se forma pour faire des concerts et tenir des conférences sur la physique, les mathématiques et les arts. En 1724, elle fut autorisée par lettres patentes du roi, et la même année elle fit élever sur la place des Cordeliers une salle de concert. Ce bâtiment construit dans le goût italien, sur les dessins de Pietra Santa, ingénieur milanais, fut cédé à la ville, en 1741, et vendu au commencement de la révolution comme les autres propriétés de la commune. Les membres de l'Académie des beaux arts, au nombre de trente, se réunissaient une fois par semaine. Il y avait, tous les ans, deux séances publiques. Les concerts avaient lieu tous les mercredis à cinq heures du soir, et les étrangers qui passaient dans notre ville y étaient admis, soit pour les entendre, soit pour y faire leur partie.

La bibliothèque de musique passait pour la plus belle, la plus précieuse, la plus complète du royaume. Horace Coignet, celui qui fit avec Rousseau la musique de *Pygmalion*, en a été le conservateur. La Société de concert et